

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
- DOSSIER DE MISE À DISPOSITION -**

Le dossier mis à disposition du public se compose des pièces suivantes :

- 0- Actes administratifs
- 1- Sommaire
- 2- Notice explicative
- 3- Éléments du PLU avant modification
- 4- Éléments du PLU après modification

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Rivecourt :

- Pièce : Règlement – Document graphique n° 1 – Territoire communal
- Pièce : Règlement – Document graphique n° 2 – Bourg de Rivecourt
- Pièce : Règlement

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 15 mars 2018 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.